

DÉPARTEMENT
DES VOSGESARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE



ARRÊTÉ

<p style="text-align: center;">REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DES TILLEULS KERMESSE – APE – DIMANCHE 3 JUILLET 2022</p>
--

Le Maire de SAINT MAURICE SUR MOSELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, L 2213.1, L 2213.2 et L 2512.14,

Vu le code de la Route, et notamment les articles R 411-2, R 411.25, R 411-26, R 411-28, R 414-14, R 411-3, R 411-4 et R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par l'association des Parents d'élèves de SAINT MAURICE SUR MOSELLE,

Dans le cadre de l'organisation du vide-greniers le dimanche 3 Juillet 2022, il convient de prendre des mesures de sécurité propres à éviter tous risques d'accident.

ARRÊTE

Article 1 :

- La circulation se fera par la Rue des Tilleuls par un sens unique rentrant,
- La sortie se fera par la rampe de sortie au droit du Bar le Calice,
- Ce cheminement sera matérialisé par des barrières type Vauban installées par les organisateurs,
- La sortie vers l'ancienne gare sera barrée en raison des travaux en cours,
- L'accès à l'entrée principale de la salle multi-activités sera interdite à la circulation sauf pour les véhicules transportant des personnes handicapées, les véhicules de secours et de lutte contre les incendies

Article 2 :

Le stationnement sera interdit sur le parking de la salle multi-activités

Article 3 :

Des panneaux de signalisation réglementaire seront apposés par les organisateurs.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la communauté de Brigades de Gendarmerie de Le Thillot
- le S.D.I.S.
- l'organisateur
- aux services techniques municipaux
- aux archives de la Mairie

Fait à Saint Maurice sur Moselle, Mercredi 15 Juin 2022

Le Maire,

Thierry RIGOLLET

